

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- Sélectionner dans la même rubrique -

DRAC Île-de-France

Depuis 1977, le ministère de la Culture et de la Communication est présent dans chaque région grâce aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

La DRAC est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France. Musique, danse, art dramatique, art contemporain, livre, cinéma et image animée, musées..., ses domaines d'intervention sont multiples.

[En savoir plus](#) 

CULTURE COMMUNE

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**